



QUESTIONS PRATIQUES / 2016



INFORMATIONS PRATIQUES	4
POUR PROLONGER VOTRE CONTRAT	4
POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE	5
POUR UNE RESTITUTION ANTICIPÉE DE VOTRE VÉHICULE	6
POUR CHANGER DE CENTRE DE RESTITUTION	7
SPÉCIFICITÉS DOUANIÈRES	8
PARTICULARITÉ PORTUGAL	
PARTICULARITÉ SUISSE	

MERCI D'AVOIR CHOISI CITROËN EURO PASS !

Sur le site **www.citroen-europass.com**, vous trouverez toutes les informations concernant votre contrat ainsi que les plans d'accès aux centres de livraison et de restitution, avec leurs jours et horaires d'ouverture.

- N'oubliez pas de confirmer, 4 jours à l'avance, votre heure de restitution auprès de votre centre.
- L'entretien de votre véhicule doit être réalisé conformément aux préconisations de votre carnet d'entretien et toute intervention sous garantie doit s'effectuer dans le réseau Citroën.
- Merci de restituer le véhicule dans un état de propreté correct, correspondant à un usage normal.
- Ne laissez jamais dans le véhicule :
 - **le certificat d'immatriculation** du véhicule
 - **la carte verte internationale** d'assurance automobile
 - **les clés** du véhicule



INFORMATIONS PRATIQUES POUR PROLONGER VOTRE CONTRAT

Quand : au plus tard 4 jours ouvrables avant la fin de votre contrat.

Contact : CITROËN EURO PASS, du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 8 h et 16 h 30 au **+33 (0)1 56 47 61 61** ou par e-mail à **extension-tt@mpsa.com**.

Tarif de prolongation / jour

C3 / C3 Picasso	30 €
C4 / C4 Cactus / C4 Picasso / Grand C4 Picasso / Berlingo	35 €
C5 / C5 Tourer	40 €
Jumpy	45 €



POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE



Il est impératif de contacter le centre de restitution pour organiser votre restitution.

Quand : 4 jours ouvrables avant la fin de votre contrat. Pensez à préciser l'heure de votre restitution.

Contact : votre centre de restitution mentionné sur votre bon de commande (voir coordonnées sur la liste des centres remise à la livraison ou sur le site www.citroen-europass.com).

Éléments à rendre :

- le certificat d'immatriculation (carte grise ou CPI) du véhicule,
- les 2 clés du véhicule.

Tarif 2016 de facturation des éléments manquants :

- Carte grise : **200 €**
- Clé : **200 €**



Tout véhicule restitué sale (poils, sable, boue, sellerie tachée, détritrus laissés dans le véhicule...) fera l'objet d'un nettoyage complet facturé 80€.

POUR UNE RESTITUTION ANTICIPÉE DE VOTRE VÉHICULE

Contact : CITROËN EURO PASS, du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 8 h et 16 h 30 au **+33 (0)1 56 47 61 61**.

Conditions du remboursement des jours non utilisés :

Deux conditions cumulatives :

- contrat initial minimal de **30 jours**,
- et restitution **au moins 7 jours** avant la fin du contrat.

Pas de remboursement pour les 21 premiers jours de contrat (35 premiers jours pour Jumpy).

Pas de remboursement des contrats courts.

Pas de remboursement des 7 derniers jours du contrat initial.

Le remboursement correspond à l'écart de prix entre le contrat initial et le contrat modifié sur lequel est appliquée une retenue de 20 %.

Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit au représentant qui vous a vendu le contrat.

Important : En cas de prolongation du contrat, il ne peut y avoir de remboursement au titre de restitution anticipée.

POUR CHANGER DE CENTRE DE RESTITUTION

Quand : au plus tard 4 jours ouvrables avant la fin de votre contrat.

Contact : CITROËN EURO PASS, du lundi au vendredi (sauf jours fériés français) entre 8 h et 16 h 30 au **+33 (0)1 56 47 61 61** ou par e-mail à **extension-tt@mpsa.com**.



SPÉCIFICITÉS DOUANIÈRES

PARTICULARITÉ PORTUGAL

La législation portugaise limite à **90 jours** la durée de circulation des véhicules immatriculés en TT (Transit Temporaire) sur son territoire.

Un document nommé « **GUÍA DE CIRCULAÇÃO** » non renouvelable est exigé et doit être obtenu auprès des douanes. Nous vous recommandons de le faire à la frontière d'entrée ou à l'un des bureaux de douane des principaux ports ou villes du pays.

PARTICULARITÉ SUISSE

La législation suisse demande aux étudiants ou stagiaires étrangers résidant temporairement en Suisse pour leurs études, arrivant avec un véhicule non immatriculé en Suisse, de se déclarer à la douane en complétant un document « **15 - 30** » (disponible au bureau de douane). Ce document coûte environ 25 CHF.

Important : Il est de votre responsabilité de vous conformer à la législation en vigueur dans les pays visités.

